

**Chaque jour entre janvier 2016 et décembre 2021, environ 14 Canadiens à l'extérieur du Québec ont été hospitalisés en raison d'une intoxication liée aux opioïdes, ce nombre augmentant à 15 hospitalisations par jour dans les trois premiers mois de 2022<sup>1</sup>.**

**RECOMMANDATION CLÉ :**

Tous les patients traités aux opioïdes doivent recevoir, de façon proactive, une trousse de naloxone à emporter (NAE) et être conseillés par un pharmacien.

– Lignes directrices canadiennes de consensus national pour la prescription de naloxone par les pharmaciens<sup>2</sup>

À titre de professionnels de la santé de première ligne, les pharmaciens ont la chance unique d'aider les patients traités par un opioïde. **Suivez ces 6 étapes pour aider votre équipe de pharmacie à distribuer proactivement les trousse de NAE à tous les patients qui récupèrent des opioïdes d'ordonnance et à les renseigner.**



**ÉNONCEZ VOTRE BUT :**

**Tous les patients qui reçoivent une ordonnance d'opioïdes doivent recevoir une trousse de naloxone.**

Prévoyez et gérez tous les obstacles, y compris les autres priorités (saison de la grippe, période des Fêtes) qui pourraient vous empêcher d'atteindre votre but.

Posez-vous les questions suivantes, à vous-même ainsi qu'aux membres de votre équipe : Quel est le rapport actuel d'opioïdes c. trousse de naloxone distribués à notre pharmacie? Y a-t-il un écart?



**ÉDUQUEZ ET ALIGNEZ L'ÉQUIPE :**

**Ralliez TOUT le personnel de votre pharmacie autour de la distribution proactive de naloxone avec chaque ordonnance d'ordonnance.**

Nommez un ambassadeur de naloxone qui veillera à ce que le personnel soit formé, à ce que le matériel soit disponible et visible en magasin, et qui supervisera la charge de travail.

Présentez le matériel en magasin de manière à ce qu'il soit facile à voir; par exemple, une pancarte qui dit « Nous offrons la naloxone avec chaque ordonnance d'opioïdes » afin de faciliter la discussion.

Assurez-vous que le personnel est à l'aise de parler sans préjugés de la naloxone aux patients en lui donnant l'occasion de se pratiquer.



**AJUSTEZ LA CHARGE DE TRAVAIL :**

**Créez des normes de pratique afin que la codistribution de naloxone soit un processus constant dans votre pharmacie.**

Identifiez les ordonnances d'opioïdes dès la réception ou durant l'exécution et préparez systématiquement une trousse de naloxone.

Demandez à un membre du personnel de commander le Vaporisateur nasal NARCAN® et les trousse de NAE et de s'assurer que l'inventaire soit suffisant, d'être responsable d'ajouter les unités de Vaporisateur nasal NARCAN® aux trousse de NAE et de gérer l'inventaire du matériel et les affiches en magasin.

Tenez compte de la demande croissante de livraison des ordonnances, assurez-vous que tous les opioïdes livrés contiennent une trousse de naloxone.

Réglez des alertes aux dossiers contenant des opioïdes pour rappeler au personnel de distribuer la naloxone proactivement.



**CONNAISSEZ VOS PATIENTS :**

**Établissez un lien avec vos patients pour assurer la réussite de votre stratégie de codistribution.**

Soyez conscient de tous les préjugés – y compris les vôtres et ceux de vos patients. Choisissez bien vos mots. Les principaux points à aborder comprennent les suivants :

- Quiconque prend un opioïde est à risque de répondre dangereusement – tous les patients qui prennent des opioïdes d'ordonnance doivent avoir la naloxone à la maison; les membres de la famille doivent savoir comment utiliser la naloxone, qu'il s'agisse de naloxone injectable ou du Vaporisateur nasal NARCAN®.
- Le Vaporisateur nasal NARCAN® aide à inverser temporairement les effets de la dépression respiratoire induite par les opioïdes – le ralentissement de la respiration qui survient lorsque la dose d'opioïdes prise est plus grande que ce que l'organisme peut prendre.



**SOYEZ UN LEADER EN PHARMACIE :**

**Aidez à changer les choses en intervenant dans votre communauté.**

Une fois que la codistribution est bien ancrée dans votre pharmacie, envisagez d'organiser des journées de sensibilisation aux opioïdes à la pharmacie ou dans votre communauté.

Partagez vos réussites et vos pratiques exemplaires afin de favoriser le changement auprès de vos pairs et de vos collègues.

Communiquez avec les groupes de soutien communautaires et offrez-leur du counseling et l'accès facile aux trousse de NAE.



**FAITES TOMBER LES OBSTACLES :**

**Mettez toutes les chances de votre côté.**

Comprenez le processus de facturation des trousse de naloxone.

Soyez prêt à répondre aux objections des patients.

Veillez à ce que vos stocks de Vaporisateur nasal NARCAN® et autres fournitures d'administration incluses dans les trousse de NAE soient suffisants.

Présentez du matériel visuel près du comptoir de l'officine afin de générer de l'intérêt : affiches, affichettes de comptoir, dispositifs de démonstration ou dépliants à l'intention des patients.

Le Vaporisateur nasal NARCAN® est un agoniste opioïde pur indiqué en cas d'urgence pour inverser une surdose d'opioïde connue ou soupçonnée qui se manifeste par une dépression des voies respiratoires et/ou du système nerveux central<sup>3</sup>. Le Vaporisateur nasal NARCAN® peut être administré par toute personne sur place (non-professionnel de la santé) avant l'arrivée de l'aide médicale d'urgence, mais il ne remplace pas les soins médicaux professionnels. Il faut demander de l'aide médicale d'urgence (en composant le 9-1-1) dès qu'une surdose d'opioïde est soupçonnée, avant même d'administrer le Vaporisateur nasal NARCAN®<sup>3</sup>.

Veillez consulter la monographie du produit à l'adresse [narcannasalspray.ca/PM/NNS\\_FR.pdf](http://narcannasalspray.ca/PM/NNS_FR.pdf) pour connaître les contre-indications, les mises en garde et précautions, les effets indésirables, les interactions médicamenteuses, les directives sur la posologie et les conditions d'utilisation clinique. Vous pouvez également vous procurer la monographie du produit en composant le 1-844-898-0657. Demandez à vos patients de toujours lire l'étiquette et de suivre les indications.

**Vous pouvez aider vos patients – en leur fournissant les outils et la formation nécessaires, et en étant là pour les personnes qui ont besoin d'aide et de conseils.**

# CODES DE FACTURATION AU QUÉBEC<sup>4-6</sup>

Code de programme	Description	Code de facturation	Montant total remboursé
<b>8K:</b> Pour les personnes qui utilisent des opioïdes	<b>VAPORISATEUR NASAL NARCAN®</b> 2 dispositifs	02458187	97,98 \$ (92 \$ + 5,98 \$ supplément de grossiste)
	<b>NALOXONE INJECTABLE</b> 2 dispositifs	02455935 (Omega) 02453258 (Sandoz)	14,64 \$ par fiole de 1,0 mL (13,75 \$ + 0,89 \$ supplément de grossiste)
<b>8L:</b> Pour les personnes ou soignants qui interviennent	<b>VAPORISATEUR NASAL NARCAN®</b> 2 dispositifs	99101434	97,98 \$ (92 \$ + 5,98 \$ supplément de grossiste)
	<b>NALOXONE INJECTABLE</b> 2 dispositifs	02455935 (Omega) 02453258 (Sandoz)	14,64 \$ par fiole de 1,0 mL (13,75 \$ + 0,89 \$ supplément de grossiste)
<b>8K:</b> Pour les personnes qui utilisent des opioïdes	Trousse de NAE préassemblée dans laquelle 2 <b>vaporisateurs nasaux NARCAN®</b> doivent être ajoutés (max. 4 trousses/service)	99101461	17 \$
	Trousse de NAE préassemblée dans laquelle 2 dispositifs sont déjà ajoutés (max. 4 trousses/service)	99101443 (personnes qui utilisent des opioïdes) 99101444 (personnes ou soignants qui interviennent)	31 \$
et	Masque barrière (usage unique)	99101446	5 \$
<b>8L:</b> Pour les personnes ou soignants qui interviennent	Formation sur la naloxone (permise une fois/personne/pharmacie/365 jours)	00901013 EN	19,34 \$
	Facturation pour préparer une nouvelle ordonnance	O	8,74 \$ (pour plus de 48 500 Rx) 9,34 \$ (pour 48 500 Rx et moins)
	Frais d'ordonnance pour les trousses préassemblées	Y	(les frais d'ordonnance sont de 0,00 \$)

Les codes de facturation et les remboursements sont ceux ayant été publiés en date du 28 septembre 2022. Veuillez consulter les références pour la source et pour confirmer directement les coûts, puisqu'ils sont modifiables.

## Réциpiendaires admissibles SANS carte d'assurance maladie du Québec, carnet de réclamation ou preuve d'admissibilité temporaire<sup>6,7</sup>

En l'absence de ces documents, vous pouvez quand même remettre le médicament et les fournitures si le réциpiendaire :

- Exige des soins urgents
- Est mineur, mais âgé de 14 ans et plus
- Est itinérant
- Est un citoyen d'une autre province ou d'un territoire canadien, ressortissant étranger ou touriste qui présente une pièce d'identité (comme un passeport)

Pour ce faire, vous devez inscrire les renseignements suivants :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Sexe
- Une nouvelle intervention ou un code d'exception MK\* pour une situation particulière doit être transmis dans le système interactif de communication en pharmacie (CIP).
  - MK : pour générer un NAM temporaire dans le cadre du programme de gratuité

### Références :

1. Santé Canada. Hospitalisations pour intoxication aux opioïdes et aux stimulants. Accessible à : [https://health-infobase.canada.ca/src/doc/SRHD/Miseajour\\_Hospitalisations\\_2022-09.pdf](https://health-infobase.canada.ca/src/doc/SRHD/Miseajour_Hospitalisations_2022-09.pdf). Consulté le 3 octobre 2022. 2. Tsuyuki RT, et coll. Lignes directrices consensuelles canadiennes sur la prescription de naloxone par les pharmaciens. *Revue des pharmaciens du Canada* 2020; 153(6):347-351. Accessible à : <https://doi.org/10.1177%2F1715163520949973>. 3. Monographie de produit. **Vaporisateur nasal NARCAN®**. Emergent BioSolutions Canada Itée, 5 mars 2021. 4. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Infolettre 046, 9 mai 2018. Accessible à : [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca). 5. Liste de médicaments. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), 28 septembre 2022. Accessible à : [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca). 6. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Infolettre 304, 3 février 2021. Accessible à : [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca). 7. Programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures. Accessible à : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2017/info235-7.pdf>, novembre 2017. 8. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Infolettre 256, 22 novembre 2017. Accessible à : <https://www.ramq.gouv.qc.ca>.

Distribué par Emergent BioSolutions Canada Inc., Mississauga, ON L5N 6M1.

© 2022 Emergent BioSolutions Canada Inc., filiale en propriété exclusive d'Emergent BioSolutions Inc.

Emergent BioSolutions, Emergent, NARCAN® et toutes les marques, ainsi que tous les produits, les noms des services et des produits, les logos et les slogans sont des marques de commerce ou des marques de commerce déposées d'Emergent BioSolutions Inc. ou de ses filiales aux États-Unis ou dans d'autres pays.

PP-NAR4-CA-00132\_10-2022 FR

**EMERGENT®**